



**SYNDICAT  
DE LA  
FONCTION  
PUBLIQUE**

Aupupu Nō Te Tura Ō Te Ti'a-'Ohipa Ā Te Hau

mercredi 21 octobre 2026

## LETTRE OUVERTE

A toi mon ami gréviste

Cher ami, tu as choisi de rejoindre le mouvement déclenché par la CSTP FO et A Tia I Mua. Peut-être es-tu directement concerné par la réforme du statut des praticiens hospitaliers. Peut-être as-tu été séduit par l'idée d'une revalorisation du point d'indice. Peut-être t'accroches-tu encore à l'hypothèse d'un possible reclassement à l'ancienneté. Quelle qu'en soit la raison, elle trouve sans doute une légitimité pour toi et je le respecte.

J'aimerais pouvoir te dire que le budget de la fonction publique est extensible à l'infini. J'aimerais pouvoir te dire que cet argent est parfaitement bien dépensé et qu'il est collecté d'une manière socialement juste. Mais si j'affirmais cela, tu m'orienterais vers le service de psychiatrie... à juste titre. Le projet initial de la réforme des Praticiens Hospitaliers est chiffré à 2,7 milliards de F.CFP « supplémentaires » chaque année. Ce chiffre, on peine à le comprendre, alors autant l'illustrer.

Ces 2,7 milliards de F.CFP « supplémentaires » pour 270 agents correspondent à plus de 625 postes de fonctionnaires qu'il faudrait détruire, toutes catégories confondues, pour maintenir le budget de l'administration constant. Préfères-tu ouvrir des perspectives à tes enfants ou satisfaire les revendications de 270 personnes ?

Ces 2,7 milliards de F.CFP « supplémentaires » pour 270 agents représentent une augmentation de 75 points d'indice pour les 8 000 agents du pays. Préfères-tu accroître les rémunérations de 270 personnes ou celles de 8 000 ?

Ces 2,7 milliards de F.CFP « supplémentaires » pour 270 agents représentent 7,7% de la masse salariale globale de toute l'administration ! Comment comptes-tu critiquer la mauvaise répartition des richesses puisque tu préfères accroître celle des plus nantis ?

Pour te vendre leur réforme, les praticiens hospitaliers t'ont présenté des revenus bruts en te rabâchant qu'ils étaient inférieurs de 30 % à ceux de l'hexagone. Alors j'ai vérifié pour toi car visiblement tu ne l'as pas fait.



<https://sfppolynesie.org>



BP 42 105 - 98 713 Fare Tony Papeete



Sfppolynesie@gmail.com



+33(0)6 48 66 63 68 (Olivier) - 89 73 31 61 (Christophe) - 87 26 32 39 (Hervé)



Syndicat de la Fonction Publique

Le salaire brut, personne ne l'encaisse. Tout salarié vit avec un salaire net, c'est-à-dire le brut réduit des charges salariales et des impôts. Or en Polynésie française, les charges sociales sont moindres que dans l'hexagone et surtout il n'y a aucun impôt sur le revenu ! Alors sache que la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), administration d'état, indique que le salaire net moyen d'un praticien hospitalier dans l'hexagone s'élève à 6 500 € hors gardes et astreintes, soit 780 000 F.CFP. Si, si, je t'assure, tu peux demander à ChatGPT.

En Polynésie française, le même salaire net moyen s'établit autour de 900 000 F.CFP ! Ramenée à 35 heures, la rémunération nette moyenne des praticiens hospitaliers en Polynésie française atteindrait en moyenne 810 000 F.CFP. Au début je me suis dit que ces imbéciles de la DREES avaient dû oublier toutes les primes obtenues lors du grenelle de la santé. Mais non, ils sont loin d'être idiots et ils les ont bien comptabilisées. Donc dans la réalité, nos praticiens hospitaliers ont déjà des rémunérations supérieures à celles de leurs confrères hexagonaux. Y avais-tu prêté attention avant de soutenir leurs revendications ?

Et puis je me suis rappelé que les dépenses de personnel subissent ce que l'on appelle l'effet GVT (glissement, vieillissement, technicité). Sous cet effet, on estime que la masse salariale grossit d'environ 1,8 % chaque année et cet effet se cumule avec le temps. C'est un peu comme les intérêts que l'on paye sur un emprunt. Eh ben figure toi que ces 2,7 milliards de F.CFP « supplémentaires » aujourd'hui, représenteront dans 40 ans, à la fin d'une carrière, 5,4 milliards de F.CFP « supplémentaires » ! Le double d'aujourd'hui. Penses-tu que notre administration pourra laisser filer pareille dépense sans finir par détruire des postes ?

Sache que j'entends ta voix qui me reproche de ne pas avoir engagé dans cette grève le syndicat dont je suis le secrétaire général. Contrairement à la CSTP FO et à A Tia I Mua, je n'aurais jamais défendu, et encore moins porté, un texte qui ruine l'avenir de 7 750 agents publics pour le seul bénéfice de 270 personnes. Je n'aurais jamais défendu ou porté un texte qui creuse les inégalités avec les médecins de la direction de la santé qui pourtant font le même métier que les praticiens hospitaliers.

Le gouvernement n'a eu de cesse de rabâcher depuis sa nomination sa volonté farouche de contenir la masse salariale de l'administration. Il n'y a pas eu une seule occasion où le Président du Pays et la Ministre en charge de la fonction publique ne l'ont rappelé... et démontré. Et aujourd'hui tu penses qu'ils vont céder ? Es-tu certain(e) de bien connaître tes interlocuteurs ? Les as-tu déjà seulement rencontrés ?

Oui, j'aurais aussi pu appeler à la grève. Mais pour quoi ? Pour une revalorisation du point d'indice qui doit être négociée selon la loi en mai prochain ? Pour obtenir des avantages pour un tout petit nombre d'agents au détriment de la très grande majorité des fonctionnaires ? Pour permettre à 270 personnes d'obtenir des droits qui ne sont accordés à personne d'autre ? Pour te faire miroiter des promesses inaccessibles ? Je ne suis ni menteur, ni bonimenteur. Le rapport de force n'a de sens que lorsque la demande est profondément rationnelle, légitime et raisonnable.

C'est comme cela qu'en décembre 2024 nous avons permis aux infirmiers et infirmiers spécialisés de conserver leur ancienneté dans leur reclassement. Car le projet initial de la CSTP FO la leur faisait perdre intégralement tout en étant reclassé à l'indice immédiatement supérieur ou égal. C'est aussi comme cela que nous avons obtenu que soient gravées dans la loi les négociations annuelles sur l'évolution du point d'indice. Les demandes étaient rationnelles, légitimes et raisonnables. Pardonne-moi, mais je ne vois rien dans le projet de réforme actuel des praticiens hospitaliers qui regroupe ces qualités.

Défendre tes intérêts, c'est conserver une voix audible et prise au sérieux autrement que par le rapport de force, surtout lorsqu'on mélange les intérêts des secteurs public et privé. C'est faire en sorte que lorsque je porte tes revendications, mon interlocuteur se dise qu'il a peut-être loupé quelque chose et qu'il faut écouter.

C'est en préservant cette ligne de conduite que nous avons mis fin aux inégalités de traitement que tu subissais lorsque tu voyais des ANT aux carrières plus courtes que la tienne te passer devant et gagner plus que toi. Tu te souviens de ces inégalités qui t'ont fait crier au scandale à juste titre, n'est-ce pas ? Aujourd'hui, tu ne les subis plus et il nous a fallu un simple courrier pour l'obtenir. Car le reclassement à l'ancienneté que tu espérais, tu ne l'aurais jamais obtenu.

Et avec beaucoup d'esbrouffe, les mêmes syndicats qui avaient bâti la réforme par laquelle tu perdais tout, y compris ton ancienneté, viennent te faire miroiter aujourd'hui ce qu'ils n'ont pas été fichus de proposer dès le départ et que la ministre aurait de toutes façons rejeté. Je le sais car ce reclassement à l'ancienneté c'est nous qui avons tenté de le défendre en conseil supérieur de la fonction publique. Mais le projet évalué à 1,5 milliards de F.CFP « supplémentaires » a été catégoriquement rejeté.

Alors pour te rafraîchir la mémoire, toi qui penses sans doute que tout est acquis, sache qu'en 2011 et 2012, le Pays s'est retrouvé dans une situation financière très inconfortable. Le Pays peinait même à payer ses agents. Le ministre de l'époque, un certain Jacqui DROLLET, a été à deux doigts de dénoncer les contrats de tout un tas d'agents pour préserver les deniers publics. Il a réussi à passer à travers l'orage en réduisant de 10 % les primes et indemnités et en ne renouvelant pas certains contrats. Et pourtant, les

sommes en jeux étaient bien loin des 2,7 milliards de F.CFP ! La destruction de postes en cas d'impossibilité de paiement est une réalité. En ce moment les vaches sont grasses et tant mieux. Mais nous ne sommes pas à l'abri de vaches maigres.

Les avantages financiers accordés aujourd'hui doivent perdurer dans l'avenir... ou à défaut, l'administration licenciera si un jour elle ne peut plus payer. Je souhaite que le plus grand nombre d'entre nous puisse continuer sa carrière le plus longtemps possible avec des salaires qui progressent régulièrement. Je souhaite que nos enfants conservent des perspectives dans notre administration.

Et toi ?

Olivier CHAMPION  
Secrétaire général

